

Séance du : 26 septembre 2016

n° 45/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel DUTECH, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A. BOUSQUET à P. MONOD, P. FRAISSE à N. CALMET, J.L. GOUXETTE à A. ITIER, R. LIGNERES à M.C. GAROFALO, P. MAUGARD à J.P. FLUMIAN, A. de PRADIER D'AGRAIN à A. MAMY, J.P. QUAGLIERI à N. NACCACHE, B. STUDER à J.P. POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET.

Excusés :

Mme Josiane RANCINANGUE.

Mrs Frédéric CASTELLE, Etienne CRESPIY, Pierre IZARD, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Marc SIE, André VIOLA.

Objet : Convention de participation en Prévoyance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n°83-634 en date du 13 juillet 1983 et n°84-53 en date du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°211-1474 en date du 8 novembre 2011,

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que par délibération n°22/2016 du 23 mai 2016, l'assemblée délibérante avait donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) afin de mener à bien une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque Prévoyance, dans le cadre des dispositions du Décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011 et pour une durée de 6 ans (01/01/2017 – 31/12/2022).

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence le groupement Gras Savoye (courtier) / Intériale (mutuelle) s'est vu attribuer ladite convention de participation.

Le Président indique qu'il convient donc que le comité syndical se prononce maintenant sur l'adhésion au Service Convention de Participation en Prévoyance proposé par le CDG31, dans le respect des dispositions du décret précité.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer par l'assemblée et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Ce projet a fait l'objet d'un comité technique intercommunal du CDG31 en date du 5 juillet 2016.

Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'adhérer au service de Convention de Participation en Prévoyance du CDG31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé comme suit : 9 € par agent adhérent à la couverture Prévoyance ou 15 € par agent adhérent aux couvertures Santé et Prévoyance,
- D'adhérer à la convention de participation correspondante, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Gras Savoye (courtier) / Intériale (mutuelle),
 - o De donner accès ainsi, à tous les agents de la structure, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée à 7 €
- Que cette participation ne pourra être allouée que dans le cadre exclusif comme le prévoit le décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011,
- De donner mandat à Mr le Président pour la signature de tous les documents utiles à la réalisation des décisions précédemment exposées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 septembre 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr